Envoyé en préfecture le 22/07/2025
Reçu en préfecture le 22/07/2025
Publié le
ID : 028-212803910-20250710-DELIB_2025_040-DE

République Française

Département de l'EURE-ET-LOIR

Arrondissement de CHARTRES

Commune de TOURY

Délibération N° **2025-040**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 10 juillet 2025

Conseillers en exercice : 23
Présents : 13
Votants : 16

Objet : Administration Générale - Approbation de la convention avec l'Association pour favoriser l'Emploi dans les communes d'Eure-et-Loir (ASFEDEL) pour la mise à disposition d'un local pour la réalisation de permanence – Approbation convention et autorisation signature

Le jeudi 10 juillet 2025 à 20 heures, le Conseil municipal de la commune de Toury, légalement convoqué par Monsieur le Maire le lundi 30 juin 2025, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Laurent LECLERCQ, Maire de Toury, en son lieu habituel de séance.

PRESENTS : M. Laurent LECLERCQ, M. Bruno GUITTARD, Mme Delphine BRETON, M. Jean-Yves DUFRESNE, M. Jean-François DARGERE, Mme Nathalie VALENTIN, M. François CLOUET, Mme Carole CARRÉ, Mme Florence PINEL, Mme Chrystelle MARY, M. Jean-Michel PINCELOUP, M. Adrien PRUNET, M. Jérémy RUBICONDO.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Catherine PETIT, M. Alain GÉRAY, Mme Joëlle POMPON, Mme Karine NOLL, M. Franck BACHIMONT, Mme Orlane LEDENT, Mme Luisa RODRIGUES, M. Antoine HAMEZ, Mme Christine ANFRIE.

ABSENTS : Mme Séverine CHAMAND.

Conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pouvoir a été donné par : M. Franck BACHIMONT à M. Laurent LECLERCQ, Mme Joëlle POMPON à M. Jean-François DARGERE, Mme Karine NOLL à M. Bruno GUITTARD.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Jérémy RUBICONDO

Envoyé en préfecture le 22/07/2025
Reçu en préfecture le 22/07/2025
Publié le
ID : 028-212803910-20250710-DELIB_2025_040-DE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la convention de mise à disposition, à titre gratuit, d'un local (bureau) de 12 m² sis en Mairie de Toury - 5, Place Suger – 28310 TOURY – au bénéfice de l'Association pour favoriser l'Emploi dans les communes d'Eure-et-Loir (ASFEDEL), ci-annexée,

Considérant la nécessité pour l'ASFEDEL souhaite, disposer d'un local municipal, dans le cadre des permanences,
Considérant que les missions de l'association susvisée, sont d'intérêt général,
Considérant alors qu'il convient alors de prévoir la signature d'une convention de mise à disposition,

Après avoir entendu, en séance, le rapport de Madame Delphine BRETON, Adjointe aux Affaires Sociales et aux Seniors, Vice-Présidente du C.C.A.S,
Après en avoir délibéré, **à l'unanimité :**

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition à titre gratuit d'un bureau de 12m², en mairie de Toury (5, Place Suger – 28310 TOURY) à destination de l'ASFEDEL, lors de la réalisation de permanences ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la présente convention ;

- **DIT** que la convention est consentie et acceptée pour une durée d'un an à compter du 1er juin 2025 ; elle pourra être renouvelée chaque année par tacite reconduction, sans pouvoir dépasser 4 années ;

- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'application de la présente délibération et l'autorise à signer les éventuels avenants à la convention ou tous documents en ce sens.

- **PRECISE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an que dessus.
Pour Extrait Conforme

Le Maire,

MAIRIE DE TOURY 28310

Laurent LECLERCQ

Le Secrétaire de Séance,

Jérémy RUBICONDO

Acte rendu exécutoire :
- **Affiché le :** 22/07/2025
- **Transmis au représentant de l'Etat le :** 22/07/2025

Le Maire,
Laurent LECLERCQ

MAIRIE DE TOURY 28310